



Achat ou location d'un bien immobilier puis sous-location ?

Par **VerdalleLea**, le **06/08/2011** à **14:16**

Bonjour,

Je cherche à savoir si une association loi 1901 peut :

- 1 - acheter un terrain et le louer ensuite à l'un de ses membres ?
- 2 - louer un bien immobilier à un propriétaire puis le sous-louer à l'un de ses membres ?

ces "opérations" immobilières servant bien sûr à réaliser le but de l'association (qui n'est pas de faire du profit).

Merci d'avance à tous celles/ceux qui me répondront.

Léa